



# Compte rendu du Comité Directeur de l'OMS 18/05/2017

## **Associations présentes :**

ASFI Villejuif, Les Tourterelles, MCV Les Casoars, Taekwondo-Hapkido, USV Académie des Boxes, USV Aïkido, USV Badminton, USV Basket, USV Cyclotourisme, USV Education Physique, USV Escrime, USV Football, USV Handball, USV Judo, USV Karaté, USV Lutte/Sambo, USV Randonnée, USV Retraités, USV Roller Skating, USV Rugby, USV Tennis, USV Tennis de table, USV Tir à l'arc, USV Volley, V Athlon, Villejuif Futsal Club.

*L'association APaRS était présente à titre observatoire.*

Deuxième réunion du comité directeur. La liste d'émargement se trouve en fin de compte rendu. Suivant l'ordre du jour :

## Introduction :

Bernard Château, Président de l'OMS, introduit la réunion et donne la parole à Bernard Caugant du Cabinet Comptable.

## Point sur la comptabilité :

Jusqu'au 31 décembre 2016, le cabinet Caugant assurait la comptabilité des clubs.

En matière sociale, un nouveau contrat a été signé avec l'OMS : les bulletins de paies et les déclarations de charges sociales sont pris en charge par l'OMS. Mais les autres demandes des associations sur la comptabilité ne sont plus prises en charge par la ville de Villejuif et ne sont pas prise en charge par l'OMS. Cela est toujours possible mais soumis à facture. Le cabinet comptable assure le minimum : bulletins de salaires et charges sociales.

Nous en venons à la mission en matière comptable, ou le cabinet assurait la saisie et le bilan annuel des clubs. Il faut distinguer la saisie comptable, la révision de cette saisie et l'établissement des comptes annuels. Cela est pris en charge par l'OMS. Amélie, la secrétaire comptable de l'OMS, est chargée de saisir les pièces comptables des associations. Le coût est pris en charge par l'OMS. **Un identifiant et un mot de passe seront envoyés aux présidents et aux trésoriers de chaque association.** S'ils ne sont pas reçus rapidement, il faut les demander directement au cabinet comptable. Ensuite, les associations peuvent diffuser ces identifiants à l'OMS pour la prise en charge de leur comptabilité. Il reste cependant possible que les associations

qui le souhaitent saisissent eux-mêmes leur comptabilité sur le logiciel accessible par le site web du cabinet comptable.

Bernard Château prend la parole et rappelle qu'il s'agit du même fonctionnement qu'avant. La différence c'est qu'au lieu de transmettre ses pièces au cabinet comptable, on le fait à l'OMS. Pour ce qui est de la confidentialité, elle existera au même titre qu'avant, elle sera assurée par Amélie. Il est également précisé qu'il faudra réfléchir à la signature de conventions entre les associations et l'OMS pour définir plus précisément le rôle des parties prenantes.

Quelques questions sont soulevées : A partir de quand la secrétaire comptable saisie les pièces ? Qu'en est-il du stockage ? Les déclarations de charges sociales...

Bernard Caugant reprend la parole en précisant qu'Amélie se charge de la saisie des pièces comptable depuis septembre 2016.

Il évoque le stockage des archives des pièces comptables, environ 2-3 ans, qui sera transféré à l'OMS si les associations ne font pas les démarches pour les récupérer.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les déclarations de charges sociales sont faites mensuellement, même si le paiement reste trimestriel. Il y a tout de même 3 lignes, pour anticiper le paiement mensuel mis en place par l'URSAFF à l'avenir.

Bernard Château reprend la parole. L'OMS offre le service avec Amélie de s'occuper de la comptabilité des associations. Les petites associations auront peut-être plus de facilité à saisir leur comptabilité. Pour les associations qui ont des salariés, cela peut être plus compliqué, et donc utile de passer par l'OMS. Il rappelle finalement que l'organisation n'a pas été simple, et remercie Mr Caugant de sa gentillesse pour s'être déplacé afin d'expliquer la marche à suivre auprès des associations.

### Introduction :

Bernard Château présente les deux permanent de l'OMS :

- Antoine Josselin, agent de développement, qui est chargé d'assurer la vie institutionnelle de l'OMS, sa communication, et fournir un soutien aux associations
- Amélie Faury, secrétaire comptable, qui est chargée d'assurer la comptabilité des associations, ainsi que de l'accueil et du secrétariat.

Bernard Château rappelle qu'il est élu pour 4 années de présidence à l'OMS.

Il fait un retour sur les problèmes qui ont été rencontrés. Vu de l'extérieur on pourrait penser que cela n'a pas beaucoup avancé, mais du travail a été fourni ces derniers mois, majoritairement des missions administratives.

Pour le recrutement, cela s'est bien passé pour l'agent de développement. Pour le poste de secrétaire comptable, cela a été plus compliqué puisque les personnes retenues se sont finalement désistés. Il a donc fallu faire appel au réseau afin de recruter finalement Amélie, qui a pris son poste le 9 mai dernier.

Pour la convention de mise à disposition des locaux de la Maison des Sports, elle n'est toujours pas signée aujourd'hui. Des modifications ont été apportées et nous sommes en attente de la version finale de la part du service des sports. Nous conservons la méthode de fonctionnement avec les anciennes clés tant que la convention n'est pas signée et les serrures changées.

En ce qui concerne les commissions, une seule des commissions s'est réunie, la commission sur les critères de subventions.

Nous allons maintenant évoquer le règlement intérieur.

#### Validation du règlement intérieur :

Des documents sont distribués aux personnes présentes.

Philippe Meyne prend la parole. Le règlement intérieur n'avait pas été voté et avait été laissé en suspens pour des raisons d'organisation. A l'heure actuelle, l'OMS n'a aucun membre, les associations présentes sont ici parce qu'elles sont membres fondateurs de l'OMS, mais aucune association n'est actuellement membre à proprement parler, puisque cela doit être voté.

Le règlement intérieur a été travaillé et certains points modifiés. Par exemple la question des voix n'avait rien à faire à cet emplacement puisque cela concerne l'Assemblée Générale. La majorité des autres modifications effectuées concerne des coquilles ou des détails qui ont été modifiés, à l'exception de la question des membres de l'OMS qui a été retravaillée. Le but est de valider le règlement intérieur.

La question se pose de l'adhésion des membres. La proposition du bureau de l'OMS concerne l'établissement de 3 collèges :

*Sont membres du collège 1 :*

- *Les associations qui ont une pratique sportive compétitive, adhérant à une fédération uni-discipline agréée par l'Etat ou reconnue par le CNOSF (Comité National Olympique du Sport Français), ~~qui touchent une subvention municipale~~ et/ou qui utilisent les équipements sportifs.*

*Sont membres du collège 2 :*

- *Les associations qui ont une pratique sportive non compétitive, adhérant à une fédération uni-discipline, multisport, ou ayant contracté une assurance spécifique et/ou qui utilisent les équipements sportifs.*

*Sont membres du collège 3 :*

- *Les associations qui ont une pratique sportive, culturelle liée au sport, ou dans le cadre professionnel ou éducatif.*

Il y a deux enjeux pour l'OMS : un enjeu financier puisque si celui-ci est validé, il permettra de faire adhérer les associations qui ont effectuées leur demande d'adhésion à l'OMS, il s'en suivra donc d'un appel à cotisations ; l'autre enjeu est que l'OMS soit en mode de fonctionnement, avec l'adhésion des associations, et que cela permette à tous d'avancer et de se tourner vers l'avenir.

Des explications sont fournies sur ces collèges. Les collèges 1 et 2 sont membres à part entière de l'OMS et ont accès aux services qui seront proposés aux associations (comptabilité, bulletin de l'OMS, mise à disposition de la salle de réunion, communication, aide et soutiens divers... ainsi que d'autres services qui seront développés et améliorés à l'avenir, comme l'accès aux photocopies et impressions...).

Le collège 3 concerne les associations sportives d'entreprises ou des écoles et seront intégrés dans un but consultatif, ils n'auront pas accès aux services de l'OMS, mais pourront être concertés sur certains sujets afin de développer le dialogue autour du sport à Villejuif.

Quel est l'intérêt des collèges?

Bernard Château précise que l'idée principale est de n'exclure personne, de développer le sport, tous les sports... Il donne l'exemple de l'association de Moto Les Casoars, qui ne pouvait pas adhérer à l'OMS avec l'ancien fonctionnement alors qu'ils sont impliqués à « 1000% » dans la vie associative de Villejuif.

Olivier Prott prend la parole en expliquant que l'idée d'origine « 1 club 1 fédération » ne peut pas fonctionner, à moins de différencier ce sujet compétition/non compétition.

Plusieurs questions :

- *La question de lancer une association sans fédération ou non compétitive pourrait « concurrencer » les associations compétitives. A l'inverse, de lancer une association avec fédération et compétitive pour « concurrencer » les associations déjà membres de l'OMS qui n'ont pas de fédération ou ne se consacre pas à la compétition. A cette question, il est répondu que les équipements sportifs sont déjà saturés, et qu'une association qui se créer n'aura pas forcément accès aux équipements sportifs. De plus, c'est le Comité Directeur qui décide de valider les adhésions, les décisions dépendent donc de la volonté du Comité Directeur, c'est-à-dire des associations membres de l'OMS.*
- *L'association Les Tourterelles ne veut par exemple pas faire partie du collège 2, mais du collège 1 comme les autres associations. Il est expliqué que le sujet des collèges 1,2,3 ne consiste aucunement en un classement. Il s'agit simplement d'un outil afin de ne laisser personne sur la touche, de pouvoir accepter l'ensemble des associations qui en ont fait la demande. De même, rien ne différencie les collèges 1 et 2 du point de vue de membre de l'OMS, d'accès aux services proposés, ou de leur nombre de voix lors des comités directeurs ou assemblées générales, ceci ne changera pas. Rien ne différencie les collèges 1 et 2. Le collège 3 aura quant à lui plutôt un rôle consultatif. Le Comité Directeur est décisionnaire, le bureau ne fait que des propositions.*
- *La question se pose de la phrase concernant les subventions municipales précisée dans le collège 1. Cela veut-il dire que les associations du collège 2 n'ont pas de subventions, et que seules les associations qui font de la compétition percevront des subventions ? Il est répondu que cela avait été pensé dans un premier temps par rapport à l'adhésion à l'OMS qui permettait de percevoir des subventions... Effectivement ce point peut être mal interprété et il est décidé collégialement de supprimer cette phrase.*

La partie de l'article du règlement intérieur sur les membres de l'OMS est donc la suivante :

**Sont membres du collège 1 :**

- ***Les associations qui ont une pratique sportive compétitive, adhérant à une fédération uni-discipline agréée par l'Etat ou reconnue par le CNOSF (Comité National Olympique du Sport Français), et/ou qui utilisent les équipements sportifs.***

**Sont membres du collège 2 :**

- ***Les associations qui ont une pratique sportive non compétitive, adhérant à une fédération uni-discipline, multisport, ou ayant contracté une assurance spécifique et/ou qui utilisent les équipements sportifs.***

**Sont membres du collège 3 :**

- ***Les associations qui ont une pratique sportive, culturelle liée au sport, ou dans le cadre professionnel ou éducatif.***

Comme précisé plus tôt, les autres modifications concernent des coquilles ou des points de détails qui ne modifient rien de concret par rapport à l'ancienne version du règlement intérieur.

Plus personne ne prenant la parole, le Président de l'OMS propose donc que l'on passe au vote du règlement intérieur :

**Le règlement intérieur est validé avec 23 voix pour et 3 abstentions. (Les Tourterelles, USV Cyclotourisme, USV Randonnée).**

Il est précisé de la part de l'USV Randonnée que l'abstention concerne la forme, estimant que le règlement intérieur aurait dû être envoyé en amont aux associations.

#### Validation des adhésions des associations à l'OMS :

En ce qui concerne la validation des adhésions des associations à l'OMS, les questions ont été soulevées et débattues lors de la décision du comité directeur sur le règlement intérieur.

*Il est tout de même précisé de déplacer l'USV Randonnée et l'USV Plongée dans le collège 2 puisqu'ils ne pratiquent pas en compétition.*

Ces modifications effectuées, le Président de l'OMS soumet la validation des adhésions au vote :

**Les demandes d'adhésions des 32 associations présentées sont validées avec 23 voix pour et 3 abstentions. (Les Tourterelles, USV Randonnée, USV Tir à l'arc).**

**Les associations adhérentes : ASFI Villejuif, Les Tourterelles, MCV Les Casoars, Taekwondo-Hapkido, USV Académie des Boxes, USV Aïkido, USV Badminton, USV Basket, USV Culturisme, USV Cyclotourisme, USV Echecs, USV Education Physique, USV Escrime, USV Football, USV Gymnastique, USV Handball, USV Judo, USV Karaté, USV Lutte/Sambo, USV Natation, USV Pétanque, USV Plongée, USV Randonnée, USV Retraités, USV Roller Skating, USV Rugby, USV Tennis, USV Tennis de table, USV Tir à l'arc, USV Volley-ball, V Athlon, Villejuif Futsal Club.**

## Points rajoutés lors du Comité Directeur :

- Bulletin de l'OMS :

L'avancée du travail sur le bulletin de l'OMS pour la saison 2017/2018 a été présenté aux associations. La page de couverture serait sensiblement identique à celle du service des sports de l'an passé. Nous retrouverons la liste des associations, une carte des équipements sportifs de Villejuif, un trombinoscope des membres du bureau et des permanents de l'OMS, le mot du président de l'OMS, puis les pages des clubs.

Les pages des clubs comprennent une photographie, une partie descriptive de l'association, une partie informations spécifiques (inscription, tarif, équipement spécifique), une partie Lieux/Horaires sous forme de tableau avec les équipements sportifs et les créneaux hebdomadaires de l'association, et enfin une partie contact avec la ou les personnes à contacter (tél, mail, site web, page Facebook).

Les associations seront contactées rapidement avec un fichier pdf de leur page, ainsi qu'un document word avec les informations qu'ils souhaitent intégrer dans la page de leurs associations. Elles sont invitées à fournir également une ou plusieurs photos (en dehors du bulletin, cela servira à illustrer les informations relatives aux événements réalisées sur les supports de communication).

Enfin, il est précisé que les associations qui ne fourniraient pas ces informations dans les délais, verraient disparaître leur page club du bulletin. Il est préférable de ne pas avoir de page plutôt que de proposer une page avec le nom de l'association et aucune information.

- Adresses Mail et site web :

Olivier Prott explique que l'OMS propose de fournir des adresses mail aux associations ([monassociation@omsvillejuif.fr](mailto:monassociation@omsvillejuif.fr)). Cela peut servir pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord, il s'agit d'une adresse webmail indépendante qui peut être créée et utilisée par toutes les associations.
- Deuxièmement, il est possible de rediriger cette adresse @omsvillejuif vers votre adresse personnelle. Cela veut dire que les personnes qui utilisent leur adresse personnelle pourront être plus protégé en utilisant cette méthode.
- Troisièmement, elle sera utile aux associations pour accéder à leur page club du site web de l'OMS. Le site web de l'OMS est en construction et devrait prochainement mettre en avant des pages pour les clubs afin de communiquer de manière générale (du même type que dans le bulletin), mais aussi sur les événements à venir...

Fin du Comité Directeur.



# Feuille d'émargement du comité directeur du 18 / 05 / 2017

Club	Nom	Qualité	Signature
USV aïkido	HEXER Ph	Président	
USV Education au Plein Air	FLECHARD S	Président	
ALPES	AIDONNE	TRESORIERE	
USV Tennis de Table	RIVIÈRE	TRESORIER	
USV Judo	Ben Barka	Président	
USV KARATE	ARNAUD D	TRESORIER CECILE	
WTRIATHLON	BRASSEUR	Président	
USV Tennis	FLAUSINO	Président	
MCV Les canaux	BROCHET	Président	
VILLEJUIF FOOTBALL club	DAHLAT	PRESIDENT	
USV Escrime	VERNERCY	Président	
US FOOTBALL	RABON	Willy	
USV CYCLO	LE BRIS	Président	
USV Lutte	NOUGUES	Président	
USV Badminton	BOUFFAUT	Président	
USV HANDBALL	DUBOIS Serge	Président	
USV RUGBY	MARTINS Christophe	Président	
USV BASKET	Sequeira Alvar	Président	
LES URANDU	Simon Sylvio	Présidente	
ACADEMIE DES BOXES	LUTZ	Président	
USV Tir à l'arc	SEITE	Présidente	
USV Volley	CHATEAU	Président	
Les Pacesetterelles	JACQUES	Président	
USV. Fleury	POSTI	Président	
Teakwondo-Hapkido Club de Villejuif		RANKOVIC	
USV Remontés	CPUGANT	Présidente	
AsFi Villejuif	BOULARD	Président	